

CANAL+

RAPPORT SEMESTRIEL 2012

RAPPORT SEMESTRIEL 2012

- | | | |
|----------|---|-------------|
| 1 | RAPPORT D'ACTIVITE | → 2 |
| 2 | ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
SEMESTRIELS CONDENSES | → 5 |
| 3 | NOTES ANNEXES
AUX ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES CONDENSES | → 9 |
| 4 | ATTESTATION RELATIVE
AUX COMPTES SEMESTRIELS
DE SECP | → 20 |
| 5 | RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES | → 21 |

RAPPORT D'ACTIVITE

Le présent rapport de gestion est établi relativement à l'activité de SECP durant le premier semestre 2012, maison mère au 30 juin 2012 des filiales suivantes :

- NPA PRODUCTION SNC, société de production audiovisuelle qui assure notamment la production déléguée des émissions telles que GROLAND, LES GUIGNOLS DE L'INFO, LA MATINALE, ZAPPING, OMAR ET FRED... Cette société est détenue à 99,97 % ;
- SPORT+ S.A, qui édite la chaîne éponyme, et qui est détenue à 99,84 %.

A l'instar des autres éditeurs de chaînes hertziennes françaises, SECP détient également des participations minoritaires dans les sociétés MEDIAMETRIE, MEDIAMETRIE EXPANSION et est membre du GIP FRANCE TELEVISION NUMERIQUE.

1 FAITS MARQUANTS

Il est rappelé qu'à la fin de l'année 2011, des droits essentiels pour CANAL+ ont été sécurisés avec les accords de diffusion :

- de la LIGUE 1 2012-2013 à 2015-2016, avec deux matchs par journée ;
- de la LIGUE DES CHAMPIONS 2012-2013 à 2014-2015, avec la meilleure affiche de chaque phase, y compris la finale ;
- du TOP XIV 2011-2012 à 2015-2016, avec au moins trois matchs par journée : un sur CANAL+ et deux sur CANAL+ SPORT.

1.1 Audiance

Au premier semestre 2012, LES CHAINES CANAL+ enregistrent une part d'audience cumulée de 4,4 % en France Entière, et 13,7 % sur les abonnés, un score stable sur un an et au plus haut depuis la création du bouquet.

CANAL+ affiche à elle seule 3,1 % de part d'audience en France Entière, et 8,5 % auprès des abonnés. La Chaîne améliore sans cesse sa capacité à créer des événements à la fois fédérateurs et qui la distinguent comme en témoignent :

- le record historique de LA NUIT DES CESAR en clair en février, premier programme de l'histoire de la Chaîne à réunir 4,0 millions de téléspectateurs en moyenne sur l'ensemble de sa durée (2 heures 50) ;
- l'émission spéciale FACE A CANAL+ dans le cadre du GRAND JOURNAL en mars, qui invite les principaux candidats à la Présidentielle dans un format exceptionnel. Le GRAND JOURNAL LA SUITE culmine à près de 3,1 millions de téléspectateurs avec Nicolas Sarkozy (alors président de la République en exercice).

Le record historique du MULTIFOOT de dernière journée de LIGUE 1, qui réunit 2,6 millions d'abonnés pour assister au sacre de Montpellier, soit la meilleure audience jamais réalisée par un MULTIFOOT et la 3ème meilleure performance de toute l'histoire de la LIGUE 1.

Le modèle généraliste de l'offre CANAL+ est particulièrement renforcé cette saison, avec une forte hausse de l'audience des séries, aussi bien productions françaises qu'acquisitions étrangères, qui rejoignent les meilleurs niveaux du sport et du cinéma.

- Ainsi, plusieurs épisodes de la dernière saison inédite de DESPERATE HOUSEWIVES en avril et de la nouveauté TERRA NOVA en janvier dépassent 1,8 million d'abonnés en Prime Time.

Après les succès sans précédent de BORGIA et BRAQUO 2 à l'automne, la Création Originale explore avec réussite le registre de l'humour, et trouve remarquablement son public grâce à KABOUL KITCHEN (plus d'un million d'abonnés au lancement), puis WORKING GIRLS (meilleure performance historique pour une série de 2ème partie de soirée). A noter également en mars, la 4ème saison de MAFIOSA réussit à élargir encore son public en réalisant la meilleure performance de la franchise depuis sa création fin 2006.

- Autre point de satisfaction du semestre, le tonus exceptionnel du cinéma français, soutenu depuis toujours par CANAL+. Outre le record d'audience de la CEREMONIE DES CESAR, trois films parviennent à réunir plus d'un million d'abonnés dès leur première diffusion : LE FILS A JO, LES FEMMES DU 6EME ETAGE et LES TUCHE, les deux premiers portant le label "Coup de Cœur" de la Chaîne. Ces succès font suite au carton historique de la comédie RIEN A DECLARER (label "Box-Office") fin décembre, qui avait réuni 2,2 millions d'abonnés sur son premier passage.
- Enfin, les émissions en clair consolident leur puissance, aussi bien les marques historiques comme LES GUIGNOLS DE L'INFO (meilleure saison depuis cinq ans avec 2,4 millions de téléspectateurs en moyenne chaque soir), que les nouveautés comme LE PETIT JOURNAL (qui permet d'augmenter de 45 % l'audience de la tranche horaire 20H10-20H30), ou LA NOUVELLE EDITION (qui atteint en fin de saison les meilleures performances d'une émission du midi sur la Chaîne depuis plus de 10 ans, avec un record à 900 000 téléspectateurs le 8 mai).

1.2 Accord entre la LNB, la FFBB et le Groupe CANAL+ pour la diffusion du basket PRO

Le partenariat de CANAL+ avec la Ligue Nationale de Basket et la Fédération Française de Basket-Ball a été renouvelé pour quatre saisons supplémentaires dès la saison 2012-2013. Dans le cadre de ce partenariat, l'exposition audiovisuelle du basket PRO et sa promotion vont fortement augmenter sur les chaînes du groupe et en particulier, SPORT+ poursuivra l'effort d'exposition en direct du basket.

1.3 Renforcement de l'offre de golf de CANAL+

CANAL+ renforce également son offre sur le golf et s'institue, pour les quatre prochaines années, comme la chaîne du golf en France grâce à la reconduction de la majorité des droits de diffusion du golf européen et américain. Les abonnés pourront suivre le meilleur du golf, l'intégralité des tournois en direct et les magazines dédiés à ces événements : European Tour, quatre épreuves du Championnat du Monde de golf, Finale du European Tour Race to Dubai, Ryder Cup 2014 et 2016, tous les événements du Circuit américain PGA Tour et les Masters d'Augusta.

1.4 Lancement de la chaîne GOLF+

SECP a annoncé le lancement le 4 juillet de la chaîne GOLF+, éditée par sa filiale SPORT+. Première chaîne du groupe CANAL+ totalement dédiée au golf, GOLF+ sera disponible aux abonnés CANALSAT à partir du 4 juillet 2012. GOLF+ proposera aux amateurs de golf de suivre, en complément de l'offre golf de CANAL+, l'ensemble des tournois des circuits américain et européen, les majeurs, la Ryder Cup et les championnats du monde. Avec une diffusion sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, GOLF+ proposera également des émissions dédiées et des rétrospectives pour suivre l'actualité et l'histoire du monde du golf.

1.5 Renforcement de l'offre de tennis de CANAL+

Le Groupe CANAL+ enrichit son offre sur le tennis en proposant les principales rencontres du circuit mondial jusqu'à la fin de l'année 2013. Les abonnés pourront donc suivre les tournois ATP World Tour 500, ATP World Tour Masters 1000, dont le BNP Paribas Masters de Paris Bercy, le Monte-Carlo Rolex Masters, les tournois de Miami, Indian Wells, Madrid, Rome et les Barclays ATP World Tour Finals de Londres, soit plus de trente tournois en direct. L'occasion de retrouver les plus grands joueurs mondiaux : Roger Federer, Rafael Nadal ou encore Novak Djokovic, mais également les meilleurs joueurs français dont Jo-Wilfried Tsonga, Gilles Simon, Gaël Monfils ou encore Richard Gasquet.

1.6 Renouvellement des droits de diffusion de la Bundesliga et du Calcio

Les droits des championnats allemand et italien ont été renouvelés pour les trois prochaines saisons.

Chaque week-end, huit matchs de chaque journée de SERIE A dont deux en exclusivité seront proposés aux abonnés et la Bundesliga fait son retour sur les antennes de CANAL+ SPORT avec huit rencontres exclusives.

1.7 Audience web

Depuis septembre 2011, la fréquentation du site CANALPLUS.FR a connu une progression très forte et continue, de 2,6 millions de visiteurs uniques en mai 2011 à 4,7 millions en mai 2012, soit une progression d'audience de 79% et une hausse de 107% de contenus vidéos consommés dans le player CANAL+ entre mai 2011 et mai 2012.

Cette croissance a été portée par une stratégie éditoriale basée sur des records d'audience du Clair avec de très belles progressions notamment du PETIT JOURNAL, des GUIGNOLS et du GRAND JOURNAL, une actualité politique riche mise en exergue dans le site dédié à la Présidentielle 2012 et des dispositifs innovants techniquement et éditorialement autour de CANNES ou de la CEREMONIE DES CESAR.

2 COMMISSION DE DISTRIBUTION

En 2000, SECP, tout en demeurant propriétaire de sa base d'abonnés, en a apporté la jouissance à CANAL+ DISTRIBUTION.

Par l'effet d'une convention intervenue entre SECP et CANAL+ DISTRIBUTION, le droit d'exploitation commerciale exclusive de la base d'abonnés a été conféré à SECP ainsi que les droits qui y sont associés, pour les besoins de l'exploitation de la chaîne CANAL+, lui permettant d'encaisser directement le produit des abonnements et de faire face ainsi à l'ensemble de ses charges d'exploitation, et notamment à ses obligations réglementaires et conventionnelles à l'égard du cinéma et de l'audiovisuel français.

Par l'effet de cette même convention, SECP a confié à CANAL+ DISTRIBUTION, également à titre exclusif, les prestations de distribution et de commercialisation de la Chaîne.

Au titre de la convention susvisée, SECP s'est vu garantir par CANAL+ DISTRIBUTION un résultat avant résultat financier, impôts et autres produits et charges des activités ordinaires, déterminé sur une base consolidée et égal à 3,3% du chiffre d'affaires hors taxes de SECP. Il est précisé que ce montant devra être compris entre 61,7 M€ et 69,5 M€ pour l'exercice 2012, ces deux bornes augmentant de 2,5% chaque année. Conformément à cela, au premier semestre 2012, le résultat est compris entre 30,8 M€ et 34,8 M€.

Le contrat est conclu pour une durée de cinquante ans, soit jusqu'en 2050, renouvelable ensuite par périodes successives de cinq ans.

Le passage du résultat garanti au résultat net consolidé s'analyse comme suit :

Chiffres consolidés (en M€)	30/06/2012	30/06/2011
Abonnements	843	818
Publicité et parrainage	89	85
Autres ventes	17	22
Chiffre d'affaires	950	926
Coûts d'exploitation	(691)	(690)
Commission de distribution	(227)	(206)
RESULTAT GARANTI	31	30
Produits financiers	3	3
Charges financières	(1)	(1)
Impôt sur les résultats	(11)	(8)
RESULTAT NET CONSOLIDE	21	24

Le calcul de la commission dans les comptes consolidés s'établit comme suit :

Commission de distribution (en M€)	30/06/2012	30/06/2011
CA abonnements	843	818
3,3% CA abonnements	28	27
Borne basse	31	30
Borne haute	35	34
A/ RN avant IS & Financier	258	236
B/ Résultat à atteindre	31	30
B-A = COMMISSION	(227)	(206)

3 RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2012

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de la société SECP pour le premier semestre 2012 s'établit à 950 M€, en croissance de 3% par rapport au premier semestre 2011, en lien avec la hausse du chiffre d'affaires Abonnements principalement due à l'augmentation du portefeuille moyen. Le chiffre d'affaires publicitaire contribue également à cette tendance avec une hausse de 4%.

A fin juin 2012, le portefeuille total des abonnements individuels et collectifs à CANAL+ (France métropolitaine, DOM-TOM et Afrique) s'élève à 5,5 millions d'abonnements, en progression de 174 000 abonnements sur un an.

3.2 Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles s'élèvent à 691 M€ contre 690 M€ au premier semestre 2011.

Compte tenu du mécanisme de garantie prévu dans la convention de distribution avec CANAL+ DISTRIBUTION, le résultat hors financier et impôts ressort à 31 M€ au 30 juin 2012, soit en augmentation de 2,5% par rapport au premier semestre 2011.

La structure des comptes consolidés de SECP demeure proche de celle de ses comptes sociaux. L'essentiel de la différence résulte de l'intégration de ses deux filiales, de la constatation de l'impôt différé dans les comptes consolidés et des retraitements IFRS sur les instruments financiers.

Le résultat net consolidé part du groupe ressort à 21 M€ au premier semestre 2012.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en M€)	Notes	Semestre clos le 30/06/2012	Semestre clos le 30/06/2011
Chiffre d'affaires	4.1	950	926
Coûts opérationnels	4.1	(919)	(896)
Résultat opérationnel		31	30
Produits financiers	5	3	3
Charges financières	5	(1)	(1)
Résultat des activités avant impôt		32	32
Impôt sur les résultats	6	(11)	(8)
RESULTAT NET		21	24
Dont			
Résultat net, part de la société mère		21	24
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net, part de la société mère par action (en €)	7	0,17	0,19
Résultat net, part de la société mère dilué par action (en €)	7	0,17	0,19

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en M€)	Semestre clos le 30/06/2012	Semestre clos le 30/06/2011
Résultat net	21	24
Instruments de couverture de flux de trésorerie	(0)	(1)
Effets d'impôts	0	0
Gains/(pertes) latents, nets d'impôt	(0)	(0)
Autres impacts sur les réserves, nets d'impôt	0	0
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	(0)	(0)
RESULTAT GLOBAL	21	24
Dont		
Résultat global, part de la société mère	21	24
Résultat global, intérêts minoritaires	0	0

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés.

ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Actif

(en M€)	Notes	Semestre clos le 30/06/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Ecarts d'acquisition		0	0
Actifs de contenus non courants	9	3	0
Autres immobilisations incorporelles	10	6	8
Immobilisations corporelles	11	37	39
Actifs financiers non courants		5	3
Impôts différés		19	19
Actifs non courants		71	70
Impôts courants	12.1	0	15
Actifs de contenus courants	9	326	466
Créances d'exploitation et autres	12.1	169	239
Actifs financiers courants		3	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	140	174
Actifs courants		638	895
TOTAL ACTIF		708	965

Capitaux propres et passif

(en M€)	Notes	Semestre clos le 30/06/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Capital		95	95
Primes d'émission		1	1
Réserves et autres		180	193
Capitaux propres, part du groupe		276	289
Intérêts minoritaires		(0)	(0)
CAPITAUX PROPRES	8	276	289
Provisions non courantes	14	24	27
Emprunts et autres passifs financiers à long terme		0	0
Impôts différés		0	0
Autres passifs non courants		4	1
Passifs non courants		28	29
Provisions courantes	14	12	19
Emprunts et autres passifs financiers à court terme		4	4
Dettes d'exploitation et autres	12.2	388	625
Impôts courants	12.2	1	0
Passifs courants		404	648
TOTAL PASSIF		433	676
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		708	965

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en M€)	Notes	Semestre clos le 30/06/2012	Semestre clos le 30/06/2011
Résultat net		21	24
Retraitement des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :			
■ provisions, amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles		20	20
■ produits/charges d'impôt		11	8
■ plus et moins-values de cession		0	0
■ produits/charges financiers		(1)	(2)
■ résultats liés aux sociétés mises en équivalence		0	0
■ autres éléments sans incidence sur la trésorerie		0	0
Capacité d'autofinancement avant intérêts financiers et impôts		51	50
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	13.1	(24)	24
Intérêts financiers nets recus et autres produits/charges financiers	5	3	3
Impôts nets versés	13.2	5	(21)
FLUX NETS DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES* (A)		34	56
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13.3	(9)	(11)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13.3	0	0
Acquisitions d'actifs non courants de contenus	13.4	(24)	(19)
Acquisitions d'immobilisations financières		0	0
Cessions d'immobilisations financières		0	0
Incidence des variations du périmètre de consolidation		0	0
FLUX NETS DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)		(33)	(30)
Variation des dettes financières	13.5	0	0
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	13.6	(34)	(34)
Augmentation/diminution du capital		0	0
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT* (C)		(34)	(34)
Incidence de la variation des taux de change (D)		0	0
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		(33)	(8)
Trésorerie à l'ouverture (E)	13	171	222
TRESORERIE A LA CLOTURE (A + B + C + D + E)	13	138	214

* Les charges et produits liés au financement sont désormais présentés dans les activités opérationnelles.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés.

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

2012 (en M€)	Nombre d'actions composant le capital (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et autres	Variations de juste valeur	Capitaux propres, part du groupe	Capitaux propres minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2011	126 691	95	1	193	0	289	(0)	289
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	0	(0)	(0)	0	(0)
Résultat net		-	-	21	0	21	0	21
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période		0	0	21	(0)	21	0	21
Dividendes distribués		-	-	(34)	-	(34)	0	(34)
Variations de périmètre		-	-	-	-	-	0	0
Variations de la période		0	0	(13)	(0)	(13)	0	(13)
SITUATION AU 30 JUIN 2012	126 691	95	1	180	(0)	276	(0)	276

2011 (en M€)	Nombre d'actions composant le capital (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et autres	Variations de juste valeur	Capitaux propres, part du groupe	Capitaux propres minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2010	126 691	95	1	178	0	274	(0)	274
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	0	(0)	(0)	0	(0)
Résultat net		-	-	24	0	24	0	24
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période		0	0	24	(1)	24	0	24
Dividendes distribués		-	-	(34)	-	(34)	0	(34)
Variations de périmètre		-	-	-	-	-	0	0
Variations de la période		0	0	(10)	(0)	(10)	0	(10)
SITUATION AU 30 JUIN 2011	126 691	95	1	168	(0)	263	0	263

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CONDENSES

Les états financiers consolidés semestriels condensés de la Société d'Édition de CANAL PLUS (anciennement CANAL+ S.A), ci-après "SECP", au 30 juin 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 août 2012.

Les états financiers consolidés condensés du premier semestre clos le 30 juin 2012 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes. Leur rapport sur l'information

financière semestrielle 2012 est présenté à la suite des états financiers consolidés semestriels condensés.

Les états financiers condensés non audités du premier semestre de l'exercice 2012 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils figurent dans le rapport annuel 2011.

Note 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

1.1 Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés de SECP ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées dans l'UE (Union européenne) et d'application obligatoire au 1er janvier 2012.

1.2 Comptes intermédiaires

Les états financiers condensés intermédiaires du premier semestre de l'exercice 2012 sont présentés et ont été préparés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire", telle qu'adoptée dans l'Union européenne (UE) et publiée par l'IASB. Ainsi, SECP a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (se référer notamment à la note 1 "Principes comptables et méthodes d'évaluation" en page 55 du rapport annuel 2011) et en particulier les dispositions suivantes, propres à l'établissement des états financiers intermédiaires, ont été retenues :

- le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt ;
- les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages au personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraitées des événements non récurrents intervenus sur la période.

1.3 Principes de présentation

Sauf indication contraire, les états financiers consolidés de SECP sont présentés en millions d'euros, toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche et des différences liées aux arrondis peuvent apparaître.

Certains reclassements ont été effectués dans les comptes consolidés semestriels 2011 afin de les aligner sur la présentation des comptes consolidés semestriels 2012.

1.4 Inclusion dans le périmètre de consolidation de VIVENDI

SECP est détenue à hauteur de 48,48 % par CANAL+ FRANCE, elle-même détenue à 80 % (via GROUPE CANAL+) par VIVENDI au 30 juin 2012, société cotée qui publie ses états financiers conformément aux normes IFRS et aux interprétations IFRIC adoptées dans l'Union européenne et obligatoires à compter du 1er janvier 2012.

SECP et ses filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation du groupe VIVENDI au 30 juin 2012.

1.5 Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1er janvier 2012

Les nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1er janvier 2012, indiquées dans la note 1.5 "Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur" de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (page 60 du rapport annuel 2011), qui trouvent à s'appliquer à compter du premier semestre 2012, n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes de SECP.

Note 2 MOUVEMENTS DE PERIMETRE

Aucun mouvement de périmètre n'est intervenu au cours du premier semestre clos le 30 juin 2012.

Note 3 FAITS SIGNIFICATIFS

3.1 Renouvellement des droits de diffusion de la Bundesliga et du Calcio

Les droits des championnats allemand et italien ont été renouvelés pour les trois prochaines saisons.

3.2 Accord entre la LNB, la FFBB et le Groupe CANAL+ pour la diffusion du basket PRO

Le partenariat de CANAL+ avec la Ligue Nationale de Basket et la Fédération Française de Basket-Ball a été renouvelé pour quatre saisons supplémentaires à compter de la saison 2012-2013.

Dans le cadre de ce partenariat, l'exposition audiovisuelle du basket PRO et sa promotion vont fortement augmenter sur les chaînes du groupe et en particulier, SPORT+ poursuivra l'effort d'exposition en direct du basket.

3.3 Renforcement de l'offre Golf de CANAL+

CANAL+ renforce son offre sur le golf et s'institue, pour les quatre prochaines années, comme la chaîne du golf en France grâce à la reconduction de la majorité des droits de diffusion du golf européen et américain.

Note 4 RESULTAT OPERATIONNEL

4.1 Chiffre d'affaires

(en M€)	30/06/2012	30/06/2011
Abonnements	843	818
Publicité	89	85
Autres revenus	17	22
CHIFFRE D'AFFAIRES	950	926

Le chiffre d'affaires consolidé sur le premier semestre 2012 est réalisé principalement en France.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 950 M€ en croissance de +3% par rapport au premier semestre 2011.

Le chiffre d'affaires Abonnements progresse de 25 M€ par rapport à la même période en 2011 (+3%) grâce à l'augmentation du nombre moyen d'abonnements et à la croissance du revenu moyen par abonné.

Le chiffre d'affaires publicité et sponsoring s'élève à 89 M€ contre 85 M€ pour la même période en 2011, soit une augmentation de 4,4%, liée à la bonne tenue des audiences de la Chaîne.

4.2 Coûts opérationnels

(en M€)	30/06/2012	30/06/2011	Variation
Coûts des programmes	(500)	(500)	1
Taxes et droits d'auteur	(65)	(70)	5
Coûts de diffusion	(17)	(17)	0
Coûts publicitaires	(18)	(18)	0
Autres coûts	(92)	(85)	(7)
Coûts opérationnels	(691)	(690)	(2)
Commission de distribution	(227)	(206)	(21)
COÛTS OPERATIONNELS CONSOLIDES	(919)	(896)	(23)

4.2.1 Coûts opérationnels

Le coût de la grille de programmes du premier semestre 2012 est en ligne avec le premier semestre 2011. Les taxes et droits d'auteur sont en économie du fait d'un remboursement de la taxe audiovisuelle au titre de 2008 et 2009 partiellement compensé par une hausse des taxes en ligne avec la variation du chiffre d'affaires.

Les autres coûts prennent en compte des effets favorables en 2011.

4.2.2 Commission de distribution (227 M€ au 30 juin 2012 contre 206 M€ au 30 juin 2011)

La variation s'explique par l'amélioration du chiffre d'affaires (+ 24 M€), la hausse des coûts opérationnels (- 2 M€) et l'accroissement des bornes (- 1M€).

Au titre de la convention de distribution, SECP s'est vue garantir par CANAL+ DISTRIBUTION un résultat hors financier et impôts et hors autres produits et charges des activités ordinaires déterminé, sur une base consolidée, égal à 3,3% du chiffre d'affaires abonnements hors taxes de SECP, ce montant pouvant varier, au 30 juin 2012, entre 30,8 M€ et 34,8 M€, ces deux bornes augmentant de 2,5% par an.

Détail du calcul de la commission de distribution :

(en M€)	30/06/2012	30/06/2011
CA Abonnements	843	818
3,3% CA Abonnements	28	27
Borne basse	31	30
Borne haute	35	34
A/ Résultat net avant IS & Financier	258	236
B/ Résultat à atteindre	31	30
B-A = COMMISSION DE DISTRIBUTION	(227)	(206)

4.2.3 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en M€)	30/06/2012	30/06/2011
Coproductions	(23)	(19)
Autres immobilisations corporelles et incorporelles	(8)	(8)
TOTAL	(31)	(27)

Note 5 RESULTAT FINANCIER

(en M€)	30/06/2012	30/06/2011
Intérêts sur comptes courants	1	2
Produits nets d'intérêt	1	2
Désactualisation des éléments bilanciaux non courants	(0)	(1)
Change et couvertures :	(1)	1
Effet de l'inefficacité des opérations de couverture	(1)	(0)
Gains et pertes de change	0	1
Autres	2	0
Sous-total	0	0
Dividendes recus de sociétés non consolidées	(0)	(0)
Revenus de participations	(0)	(0)
Provisions financières	0	0
Autres charges et produits financiers	0	0
TOTAL PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	1	2
Dont :		
Produits financiers	3	3
Charges financières	(1)	(1)

La variation des intérêts sur comptes courants provient de l'évolution des taux de rémunération moyens du compte courant avec l'actionnaire principal (et in fine, VIVENDI), indexés sur l'EURIBOR 1 mois + 0,1% :

- 30 juin 2012 : 0,7% ;
- 30 juin 2011 : 1,1%.

Note 6 IMPOT

Au 30 juin 2012, le périmètre du groupe fiscal mis en place au 1er janvier 2005 est le suivant :

- tête d'intégration fiscale : SECP ;
- sociétés intégrées : NULLE PART AILLEURS PRODUCTION S.N.C. et SPORT+ S.A

La charge d'impôt passe de 8 M€ sur le premier semestre 2011 à 11 M€ sur le premier semestre 2012.

A fin juin 2012, le taux effectif d'impôt s'élève à 34,4 % contre 24,5 % à fin juin 2011 et l'écart avec le taux d'impôt courant de 36,10 % s'explique notamment par le bénéfice de crédits d'impôt.

Note 7 RESULTAT PAR ACTION

	30/06/2012	30/06/2011
Résultat (en M€)		
Résultat net, part de la société mère	21	24
Nombre d'actions (en millions)	127	127
Résultat par action (en €)		
Résultat net, part de la société mère par action	0,17	0,19

Il n'existe aucun instrument dilutif. Le résultat par action dilué est donc égal au résultat par action de base.

Note 8 CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2012, le capital social de la société mère est composé de 126 690 768 actions d'un nominal de 0,75€.

En 2012, SECP a versé en numéraire un dividende de 0,27€ par action, soit 34 M€ dont près de 17 M€ à l'actionnaire principal CANAL+ FRANCE. Le solde du résultat distribuable a été affecté en report à nouveau.

Note 9 ACTIFS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE CONTENUS

9.1 Actifs de contenus courants et non courants

(en M€)	31/12/2011		
	Valeur brute	Amortissements cumulés et pertes de valeur	Valeur nette
Coûts des films et des programmes télévisuels	736	(511)	225
Droits de diffusion d'événements sportifs	241	0	241
TOTAL	977	(511)	467
Dont :			
Courant	474	(8)	466
Non courant	503	(503)	0
(en M€)	30/06/2012		
	Valeur brute	Amortissements cumulés et pertes de valeur	Valeur nette
Coûts des films et des programmes télévisuels	805	(538)	267
Droits de diffusion d'événements sportifs	62	0	62
TOTAL	867	(538)	329
Dont :			
Courant	338	(12)	326
Non courant	529	(526)	3

9.2 Variation des actifs de contenus

(en M€)	30/06/2012	31/12/2011
Coûts des films et des programmes télévisuels en début de période	225	246
Acquisition de coproductions audiovisuelles	25	40
Consommation des coproductions audiovisuelles	(23)	(42)
Acquisition de droits de diffusion de films et programmes télévisuels	255	448
Consommation de droits de diffusion de films et programmes télévisuels	(215)	(467)
Autres	0	0
COÛTS DES FILMS ET DES PROGRAMMES TELEVISUELS EN FIN DE PERIODE	267	225

Les acquisitions et les consommations de coproductions audiovisuelles correspondent essentiellement aux parts de coproductions audiovisuelles des émissions et des séries dépréciées lors de leur diffusion.

Les droits de diffusion de films et de programmes télévisuels correspondent aux droits afférents à des films cinématographiques, des fictions et des documentaires.

Les films de cinéma sont enregistrés au bilan lors de l'ouverture de la fenêtre de diffusion (qui se situe généralement lors de la sortie en salle).

Sur la période, la variation relative aux films prend en compte des entrées en stock pour 201 M€ compensées par des diffusions et sorties de stocks pour 175 M€. La progression du stock de

cinéma est essentiellement liée au cinéma européen avec un niveau exceptionnel de préachats en 2010 dont la sortie en salles s'est réalisée sur le premier semestre 2012. La hausse du stock de cinéma français est en lien avec l'évolution des obligations d'investissement entre 2009 et 2011.

Le stock de films de cinéma à fin juin (soit 197 films) est composé à près de 75% en valeur de films français en lien avec la politique d'acquisition de la Chaîne (niveau élevé de préachats lié aux obligations contractuelles de la Chaîne).

Par ailleurs, la Chaîne poursuit la montée en puissance de la Création Originale avec des productions telles que "BORGIA 2", "XIII 2", "MAISON CLOSE 2" dont la diffusion interviendra au cours de la saison 2012/2013.

(en M€)	30/06/2012	31/12/2011
Droits de diffusion d'événements sportifs en début de période	241	185
Acquisition de droits	180	426
Activation de droits, nette	(159)	43
Consommation des droits à la diffusion	(200)	(413)
Autres	0	0
DROITS DE DIFFUSION D'EVENEMENTS SPORTIFS EN FIN DE PERIODE	62	241

Les principaux mouvements concernant ces droits sont relatifs à la retransmission du Championnat de France de football de LIGUE 1 acquis par le groupe en 2008 pour quatre saisons (2008-2009 à 2011-2012). Le prix payé par SECP est de 265 M€ par saison.

Ces droits sont activés à l'ouverture de la fenêtre de diffusion de l'événement sportif concerné. Ainsi au 1er août 2011, 265 M€ avaient été activés pour la saison 2011-2012.

Sur le premier semestre 2012, la diffusion des 19 journées de la deuxième partie du championnat explique l'essentiel de la consommation des droits pour 138 M€.

Les droits attribués par la Ligue de Football Professionnel pour la retransmission du Championnat de France de Football de LIGUE 1 pour les saisons suivantes (2012-2013 à 2015-2016) lors de l'appel d'offres de juin 2011 sont présentés en engagements donnés non enregistrés au bilan (se reporter à la note 15.1) soit un engagement de 1 708 M€ au total pour les quatre saisons concernées (respectivement 427 M€ par saison).

Ces engagements seront comptabilisés au bilan à l'ouverture de la fenêtre de diffusion de chaque saison ou dès le premier paiement significatif.

Autres immobilisations incorporelles

9.3 Actifs de contenus non courants

Le tableau ci-dessous présente les variations relatives aux actifs de contenus non courants du premier semestre 2012 :

(en M€)	31/12/2011	Acquisition/Dotation	Cession/Reprise	Autres	30/06/2012
Valeur brute	503	25	0	0	529
Coproductions	503	23	0	0	525
En cours	1	3	0	(0)	3
Amortissements et dépréciations	(503)	(23)	0	0	(526)
Coproductions	(503)	(23)	0	0	(525)
En cours	(0)	0	0	0	(0)
VALEUR NETTE	0	3	0	0	3
Coproductions	0	0	0	0	0
En cours	0	3	0	0	3

Note 10 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels.

Le tableau ci-dessous présente les variations des autres immobilisations incorporelles au cours du premier semestre 2012 :

(en M€)	31/12/2011	Acquisition/Dotation	Cession/Reprise	Autres	30/06/2012
Valeur brute	26	1	0	0	27
Logiciels	13	0	0	1	14
Autres immobilisations incorporelles	11	0	0	0	12
En cours	2	0	0	(1)	1
Amortissements et dépréciations	(18)	(2)	0	0	(20)
Logiciels	(11)	(0)	0	0	(11)
Autres immobilisations incorporelles	(8)	(1)	0	0	(9)
En cours	0	0	0	0	0
VALEUR NETTE	8	(1)	0	0	6
Logiciels	3	(0)	0	1	3
Autres immobilisations incorporelles	3	(1)	0	0	3
En cours	2	0	0	(1)	1

Note 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente les variations des immobilisations corporelles au cours du premier semestre 2012 :

(en M€)	31/12/2011	Acquisition/Dotation	Cession/Reprise	Autres	30/06/2012
Valeur brute	165	4	(0)	0	168
Matériel technique	153	1	(0)	2	156
Autres immobilisations corporelles	7	0	(0)	0	7
En cours	5	3	(0)	(2)	5
Amortissements et dépréciations	(125)	(6)	0	0	(132)
Matériel technique	(121)	(6)	0	0	(127)
Autres immobilisations corporelles	(5)	(0)	0	0	(5)
En cours	0	0	0	0	0
VALEUR NETTE	39	(3)	0	0	37
Matériel technique	32	(5)	0	2	30
Autres immobilisations corporelles	2	(0)	0	0	2
En cours	5	3	(0)	(2)	5

Note 12 ELEMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

12.1 Créances d'exploitation et autres

(en M€)	30/06/2012	31/12/2011
Clients abonnés	75	69
Autres créances clients	86	127
Avances et acomptes	3	3
Créances clients brutes	164	199
Dépréciation des créances douteuses	(55)	(54)
Créances clients nettes	109	145
Créances de TVA	48	84
Autres créances fiscales	1	1
Autres créances	8	6
Charges constatées d'avance	4	4
Autres créances courantes	60	94
CRÉANCES D'EXPLOITATION ET AUTRES CRÉANCES COURANTES	169	239
Impôts courants	0	15

SECP estime qu'il n'y a pas de risque significatif de recouvrement de créances échues non provisionnées.

Une dépréciation systématique est constatée pour les créances abonnés à partir de deux mensualités impayées.

Les autres créances sont dépréciées sur la base de leur antériorité et d'une revue individuelle pour les montants les plus significatifs.

La diminution des autres créances clients concerne essentiellement le remboursement par CANAL+ DISTRIBUTION de l'avoir constaté au titre de la commission de distribution fin 2011 pour + 42 M€.

Les créances de TVA diminuent grâce au remboursement sur la période du crédit de TVA constaté en 2011.

12.2 Dettes d'exploitation et autres

(en M€)	30/06/2012	31/12/2011
Fournisseurs de biens et services	141	106
Fournisseurs de programmes	164	395
Dettes sur immobilisations	11	15
Dettes sociales et fiscales	48	82
Dettes abonnés	13	13
Produits constatés d'avances	1	1
Autres dettes	10	13
DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES COURANTES	388	625
Impôts courants	1	0

La diminution des dettes fiscales et sociales est principalement liée à la liquidation, sur ce semestre, de la taxe CNC Distributeur dont le solde de fin 2011 était lié au changement de taux intervenu en 2011.

Note 13 NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" est essentiellement constituée par le compte courant avec la société CANAL+ FRANCE, géré quotidiennement de manière centralisée par VIVENDI.

(en M€)	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Trésorerie	1	2	1
Equivalents de trésorerie	138	224	174
Trésorerie et équivalents de trésorerie	140	226	174
Comptes bancaires créditeurs	(1)	(12)	(3)
TRESORERIE NETTE	138	214	171

13.1 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement de SECP est constituée des mouvements sur les stocks de droits (sports et cinéma), des créances et dépôts de garantie sur abonnés, ainsi que des autres créances et dettes d'exploitation et hors exploitation.

La dégradation du besoin en fonds de roulement de - 48 M€ sur le premier semestre 2012 par rapport à la même période 2011 est essentiellement liée à :

- l'augmentation des actifs courants de contenus en raison du volume d'acquisition beaucoup plus important sur le premier semestre 2012 que pour la même période en 2011 compte tenu des films sortis en salle ;
- la diminution des dettes fiscales et sociales en raison de la liquidation sur le premier semestre 2012 de la taxe CNC Distributeur (cf. note 12).

Ces effets sont partiellement compensés par :

- l'encaissement de l'avoir lié à la commission de distribution vis-à-vis de CANAL+ DISTRIBUTION plus important que celui perçu en 2011 (cf. note 12) ;
- les remboursements de TVA (cf. note 12).

13.2 Impôts nets payés

Les décaissements au titre des impôts ont fortement diminué de 25 M€ entre 2011 et 2012 en raison de la liquidation de l'IS remboursée par le Trésor public sur le premier semestre 2012.

13.3 Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se composent essentiellement de projets informatiques développés en interne ainsi que du matériel lié aux techniques de diffusion.

Le niveau d'investissement de l'exercice 2012 est relativement moins élevé que celui de 2011.

13.4 Acquisition d'actifs non courants de contenus

Les acquisitions d'actifs de contenus immobilisés concernent exclusivement la chaîne premium CANAL+; elles se composent pour la majeure partie de coproductions sur des émissions dites de "flux" (LE GRAND JOURNAL, DIMANCHE+, L'EFFET PAPILLON, LE PETIT JOURNAL). Le niveau d'investissement est en légère augmentation au premier semestre 2012 en raison notamment de l'évolution du format du PETIT JOURNAL.

13.5 Variation des dettes financières

La variation des dettes financières correspond à l'évolution des dettes financières pour les filiales ne participant pas au "cash pooling" du groupe et aux variations des dettes de crédit-bail.

13.6 Dividendes versés

SECP distribue régulièrement des dividendes à ses actionnaires.

Pour SECP, les montants versés aux actionnaires se sont élevés à 34 M€ en 2011 et en 2012.

Note 14 PROVISIONS

Les provisions comprennent notamment :

- des risques sur programmes :
Les provisions pour risques sur programmes correspondent essentiellement aux droits de diffusion de programmes non encore échus mais jugés non diffusables ;
- des contrats onéreux :
Il s'agit des engagements pris par SECP, auprès des professionnels du cinéma, de verser des aides aux distributeurs

indépendants et aux exploitants de petites et moyennes salles, qui constituent un contrat onéreux selon les critères de la norme IAS 37 ;

- des litiges et contentieux :
Les principaux litiges et contentieux en cours sont relatifs à des droits d'auteur, à des litiges personnels ou à des risques fiscaux.

Le tableau ci-dessous présente les variations de provisions pour risques et charges au premier semestre 2012 :

(en M€)	Provisions au 31/12/2011	Augmentations de la période		Diminutions de la période		Provisions au 30/06/2012
		Dotations	Reprises	Montants non utilisés	Montants utilisés	
Risques sur programmes ^(a)	1	0	(0)	(0)	0	1
Contrat onéreux ^{(b)*}	25	0	(5)	0	(5)	21
Litiges et contentieux ^(c)	15	0	(7)	(2)	(5)	8
Litiges personnels	3	0	(1)	0	(1)	3
Avantages au personnel*	2	2	0	0	0	4
Autres provisions	0	0	0	0	0	0
TOTAL	47	2	(13)	(2)	(11)	36

* Provisions non courantes.

(a) Les provisions correspondent essentiellement à des droits non échus qui ne seront pas diffusés (cf. note 9).

(b) Conformément à la norme IAS 37, une provision pour contrat onéreux a été comptabilisée en 2010 au titre des engagements pris par CANAL+ auprès des professionnels du cinéma, de verser des aides aux distributeurs indépendants et aux exploitants de petites et moyennes salles.

(c) Les dotations et les reprises de la période correspondent principalement à des litiges en cours relatifs à des droits d'auteur et assimilés.

Note 15 ENGAGEMENTS HORS BILAN

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et recus et aux actifs et passifs éventuels au 31 décembre 2011, tels que décrits dans la note 17 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011, figurant dans le rapport annuel 2011.

Les principaux engagements contractés/amendés sur le premier semestre 2012 sont décrits ci-après :

Les engagements hors bilan sont présentés nets des provisions comptabilisées au bilan consolidé.

15.1 Engagements donnés

Les engagements donnés se répartissent à la fin de chaque période concernée de la manière suivante :

(en M€)	30/06/2012	31/12/2011
Droits sportifs	2 038	1 946
Droits de diffusions de films et de programmes TV	863	821
Satellites/transmissions	114	131
Autres	92	142
TOTAL	3 107	3 040

Engagements hors bilan

15.1.1 Ventilation par échéances

(en M€)	Total	Juin 2013	Juin 2013 - Juin 2016	Après juin 2016
Droits sportifs	2 038	507	1 520	10
Droits de diffusions de films et de programmes TV	863	219	513	131
Satellites/transmissions	114	35	63	16
Autres	92	73	18	0
TOTAL	3 107	834	2 115	157

La variation des engagements donnés est principalement liée aux engagements en matière de droits sportifs et concerne essentiellement le renouvellement des droits de diffusion de la Bundesliga et du Calcio.

Les engagements donnés au titre des droits sportifs concernent, pour l'essentiel, les droits de diffusion de la LIGUE 1 attribués en 2011 par la LFP à CANAL+ pour les saisons 2012-2013 à 2015-2016.

Conformément à l'accord conclu avec les organisations professionnelles du cinéma du 18 décembre 2009, SECP est par ailleurs tenue d'investir chaque année, et ce pendant cinq ans, 12,5% de son chiffre d'affaires annuel dans le financement d'œuvres cinématographiques européennes (cf. rapport de gestion du rapport annuel 2011).

D'autre part, en matière audiovisuelle, SECP, en vertu des accords avec les organisations de producteurs et d'auteurs, doit consacrer chaque année un pourcentage de ses ressources à des dépenses dans des œuvres patrimoniales.

15.2 Engagements recus

Les engagements recus se répartissent à la fin de chaque période concernée de la manière suivante :

(en M€)	30/06/2012	31/12/2011
Droits sportifs	0	0
Droits de diffusions de films et de programmes TV	0	0
Satellites/transmissions	5	5
Redevances chaînes	79	0
Autres	5	10
TOTAL	89	15

15.2.1 Ventilation par échéances

(en M€)	Total	Juin 2013	Juin 2013 - Juin 2016	Après juin 2016
Droits sportifs	0	-	-	-
Droits de diffusions de films et de programmes TV	0	-	-	-
Satellites/transmissions	5	1	3	1
Redevances chaînes	79	28	51	-
Autres	5	5	0	0
TOTAL	89	34	54	1

Note 16 LITIGES

Tous les litiges en cours susceptibles d'affecter de manière significative les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la Société et du groupe sont provisionnés à hauteur de l'estimation du risque encouru.

16.1 Procédure relative aux engagements pris par le Groupe CANAL+ dans le cadre du rapprochement avec le groupe TPS et CANAL SATELLITE

L'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office de l'exécution des engagements souscrits par Vivendi et Groupe CANAL+ dans le cadre du rapprochement des sociétés TPS et CANAL SATELLITE.

L'Autorité de la concurrence a rendu le 20 septembre 2011 une décision par laquelle elle constate que Groupe CANAL+ n'a pas respecté plusieurs engagements – dont certains jugés par elle essentiels – auxquels était subordonnée la décision autorisant en 2006 l'acquisition de TPS et CANAL SATELLITE par Vivendi et Groupe CANAL+. En conséquence, l'Autorité de la concurrence a retiré la décision d'autorisation de l'opération, obligeant ainsi Vivendi et Groupe CANAL+ à notifier à nouveau l'opération à l'Autorité de la concurrence dans un délai d'un mois. L'Autorité a par ailleurs prononcé à l'encontre de Groupe CANAL+ une sanction pécuniaire de 30 millions d'euros.

Le 24 octobre 2011, l'opération a de nouveau été notifiée auprès de l'Autorité de la concurrence. L'Autorité de la concurrence a rendu sa décision sur cette nouvelle notification le 23 juillet 2012.

Cette décision autorise l'acquisition de TPS et CANAL SATELLITE par Vivendi et Groupe CANAL+ sous réserve du respect de 11 injonctions. Ces injonctions visent principalement l'acquisition des droits cinématographiques auprès des studios américains et des producteurs français, la participation de Groupe CANAL+ dans Orange Cinéma séries, la distribution des chaînes thématiques et les services non linéaires (vidéo à la demande et vidéo à la demande par abonnement).

Groupe CANAL+ a déposé le 4 novembre 2011 un recours contre la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2011 devant le Conseil d'Etat. Elle a également soulevé deux questions prioritaires de constitutionnalité relative à cette décision que le Conseil d'Etat, compte tenu de leur caractère sérieux, a transmises, par décision en date du 17 juillet 2012, au Conseil constitutionnel.

Vivendi et Groupe CANAL+ contestent l'analyse menée par l'Autorité de la concurrence ainsi que le bien-fondé des injonctions prononcées. Groupe CANAL+ entend en demander la suspension et l'annulation devant le Conseil d'Etat. Dans ce contexte, et compte tenu des recours, toujours en cours d'instruction, la décision du 23 juillet 2012 n'a pas d'impact sur les comptes de SECP au 30 juin 2012.

16.2 Contrôle fiscal

La société SPORT+, filiale de SECP a fait l'objet d'une vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale pour les exercices 2009 à 2010 sans incidence significative sur les résultats.

Note 17 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SECP (société mère)	-	-
NPA PRODUCTION	99,97	IG
SPORT+	99,84	IG

Note 18 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A l'exception de la décision rendue par l'Autorité de la Concurrence le 23 juillet 2012 et décrite dans la note 16 sur les litiges, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les comptes consolidés de SECP n'est intervenu depuis la clôture du premier semestre 2012.

ATTESTATION RELATIVE AUX COMPTES SEMESTRIELS DE SOCIÉTÉ D'ÉDITION DE CANAL PLUS

ARRETES AU 30 JUIN 2012

(Article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier)

J'atteste, qu'à ma connaissance :

- les comptes consolidés condensés du premier semestre de l'exercice 2012 de la Société d'Édition de CANAL PLUS, tels qu'arrêtés par son Conseil d'Administration, ont été établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans son périmètre de consolidation, et,
- que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées¹ ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice².

Fait à Boulogne, le 31 août 2012

Rodolphe BELMER

Directeur Général de la Société d'Édition de CANAL PLUS

1 Au cours du premier semestre 2012, la Société d'Édition de CANAL PLUS n'a conclu aucune opération significative avec des parties liées autres que celles conclues et/ou réalisées dans la continuité des opérations décrites en note 16 « Opérations avec les parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (page 75 du rapport annuel 2011).

2 A cet égard, nous confirmons, dans le prolongement de nos précédentes estimations, que :

- le résultat d'exploitation consolidé de la Société d'Édition de CANAL PLUS se situera en 2012 entre 61,7 M€ et 69,5 M€ par l'effet de la convention de distribution conclue avec CANAL+ DISTRIBUTION ;
- le périmètre de consolidation ne devrait pas évoluer sur le deuxième semestre 2012.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la Société d'Édition de CANAL PLUS, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris-La Défense, le 31 août 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Frédéric Quélin

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Yves Jégourel

Alexis Hurtrel

